



DÉFENSE

VOTRE PETIT GUIDE POUR INTÉGRER LA DÉFENSE (DE VOS DROITS !)



INTRODUCTION

Ce petit guide n'a pas vocation à vous expliquer la grande complexité du ministère des Armées, ou de la Gendarmerie, ou des entreprises du secteur privé Naval Group, KNDS ou de l'IGESA.

Son objectif est simplement de vous informer de l'intérêt d'être accompagné - et défendu si nécessaire - par des représentants du personnel appartenant à une organisation syndicale.

Devenir civil au ministère des armées c'est intégrer une « communauté de défense » forte de plus de 260 000 femmes et hommes, dont près de 62 500 civils. Devenir civil en Gendarmerie c'est rejoindre les 5000 agents publics dévoués au soutien de la sécurité intérieure. Devenir salarié du secteur privé de la Défense c'est rejoindre l'aventure de la grande industrie de défense.

Sans ces travailleurs, la machine destinée à assurer la défense de la nation ne fonctionnerait pas !

Répartis dans une vaste variété d'employeurs (armées, directions et services du ministère des Armées, Intérieur, secteur privé...), les agents publics contribuent principalement au soutien des forces, à la formation des militaires, à la définition et à l'acquisition des équipements, à leur maintien en conditions opérationnelles... mais ils peuvent aussi, pour une minorité d'entre eux, être affectés à des missions directement opérationnelles (cyberdéfense, renseignement, ...) tandis que les salariés du secteur privé produisent les équipements et fournissent les services indispensables du secteur.

Une des différences majeures entre les deux populations du secteur étatique est que les militaires sont structurellement plus mobiles. De fait, pour assurer la nécessaire fluidité dans la mise en œuvre du soutien en général, l'institution ne peut compter que sur la stabilité du personnel civil, garant de la continuité de la réalisation de la mission, du maintien et du transfert des compétences.

LE DROIT SYNDICAL

Tous les travailleurs, qu'ils soient salariés du secteur privé ou agents publics, y compris les agents civils du ministère des Armées et de l'Intérieur, ont le droit de recevoir de l'information syndicale et de se syndiquer librement, conformément au droit syndical qui est garanti à chaque agent public et à chaque salarié.

De plus, aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les travailleurs en raison de leurs opinions syndicales. Aucune mention des opinions ou activités syndicales ne peut figurer au dossier d'un salarié ou dans tout autre document administratif.

Les travailleurs et travailleuses peuvent librement créer un syndicat. Chaque agent ou salarié peut librement y adhérer et y exercer des mandats. Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte pour les acquis de l'expérience professionnelle.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2063>



QU'EST-CE QU'UNE ORGANISATION SYNDICALE ?

Une organisation syndicale est une structure qui représente les travailleurs et les travailleuses. Ses principales missions sont de protéger et de faire progresser les intérêts des travailleurs et des travailleuses et d'être au service de ses adhérents.

Au ministère des armées

Il y a 5 organisations syndicales représentatives. Elles sont, dans l'ordre de représentativité et pour la mandature 2022-2026 :

- La CFDT
- FO
- L'UNSA
- La CGT
- L'alliance CGC-CFTC

Toutes les autres organisations présentes au ministère, bien que légales puisque constituées, ne sont pas représentatives au niveau ministériel parce qu'elles n'ont pas obtenu suffisamment de voix à l'élection du Comité Social Ministériel. Ces organisations ne peuvent donc pas vous représenter au niveau ministériel. Dans certains cas elles peuvent cependant avoir obtenu assez de voix localement pour siéger dans les instances de proximité.

En Gendarmerie

Il y a 2 organisations syndicales représentatives. Elles sont, dans l'ordre de représentativité et pour la mandature 2022-2026 :

- FO
- La CFDT

Dans le secteur privé

La CFDT est 1^{re} chez KNDS France et à l'IGESA, 2^e à Naval Group.

ORGANISATION DE LA CFDT

Comme son acronyme l'indique, la **CFDT** (Confédération Française Démocratique du Travail), est une confédération.

Si vous adhérez un jour à la **CFDT** et si vous le souhaitez, vous pourrez bénéficier d'une formation qui vous expliquera dans le détail l'organisation de cette grande maison.

Ce petit guide n'a pas cette vocation. Mais il doit quand même vous permettre de comprendre dans les grandes lignes qui sont vos interlocuteurs de proximité et comment ils s'inscrivent dans un fonctionnement général qui garantit l'expertise et l'efficacité des actions entreprises pour nous tous, travailleurs et travailleuses.

Une confédération c'est une grosse machine, bien huilée, qui marche sur deux jambes : les fédérations (branche professionnelle) et les unions régionales (branche interprofessionnelle).

La confédération confédère donc 14 fédérations et 13 unions régionales.

Les fédérations et les unions régionales fédèrent elles des syndicats ! (C'est-à-dire qu'un syndicat, par exemple le syndicat CFDT Défense en Méditerranée est lié à la fédération CFDT Défense et à l'Union régionale CFDT PACA)

Et c'est à un syndicat que l'on adhère ! (pas à l'union régionale, ni à la fédération, ni à la confédération).

La **CFDT** compte près de 1000 syndicats.

LA CFDT DU SECTEUR DE LA DÉFENSE

Concentrons-nous sur la fédération **CFDT Défense** (ou, nom statutaire : **CFDT-FEAE**, fédération des établissements et arsenaux de l'État).

La **CFDT Défense** fédère 29 syndicats implantés localement. Ils correspondent en général à une base de défense, mais peuvent quelques fois en couvrir plusieurs.

Ils ne sont donc pas toujours implantés directement dans les entreprises, régiments, établissements, administrations centrales, autres services...

Ces syndicats sont représentés sur les lieux de travail par une section syndicale et un ou une délégué(e) de section.

Ce sont elles et eux, les délégué(e)s, qui sont vos contacts de proximité !

À la **CFDT** on a coutume de dire que les adhérents connaissent leur délégué(e) de section et la secrétaire générale de la confédération (Marylise Léon) ! C'est un peu dur pour l'égo de toutes celles et ceux qui militent entre les deux, mais ça illustre bien le caractère de proximité auquel on est très attaché !

CE QUE PEUT VOUS APPORTER D'ADHÉRER À LA CFDT

Une organisation syndicale agit à tous les niveaux - dont le plus haut - pour faire respecter et faire progresser les droits des travailleurs et des travailleuses. Les résultats obtenus dans ce rapport de force entre représentants du personnel et patronat, gouvernement, élus de la nation, ministères, employeurs, bénéficient à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, adhérents ou pas.

Adhérer apporte un plus :

- En termes d'accompagnement, d'information et de défense de votre situation individuelle (litige, avancement, mutation, conditions de travail individuelles, etc.) ;
- En termes d'expression et d'émancipation, puisque la **CFDT** s'appuie sur ses adhérents pour construire sa base revendicative : c'est le syndicalisme d'adhérents ;
- En termes de services à l'adhérent¹, en plus de la défense individuelle :
 - Soutien juridique ;
 - « Caisse de grève » et « Caisse de solidarité » ;
 - Aide à la recherche de stage étudiant ;
 - Formation syndicale ;
 - Accès privilégiés à des offres préférentielles sur les activités de loisir² (spectacles, cinéma, concerts, locations, restaurants, etc.) ;
 - Presse syndicale, webinaires, séminaires...

¹À noter que les services, en dehors de ceux offerts par la confédération, sont décidés par les bureaux des syndicats, donc dépendants des syndicats individuellement.

²Sous réserve d'adhésion du syndicat aux services concernés

- Et bien sûr, un(e) adhérent(e) peut devenir un(e) militant(e), voire un(e) responsable de l'organisation, au niveau de sa section, de son syndicat, de sa fédération, de son union régionale, de la confédération. Il ou elle peut être mandaté dans les nombreuses instances paritaires où la **CFDT** exerce des responsabilités (conseil des prud'hommes, organismes gestionnaires de la sécurité sociale, caisses de retraite, mutuelles, conseil économique social et environnemental régional, national et même européen, etc.) ;
- Les militant(e)s de la **CFDT** peuvent aussi être désignés ou élus dans les instances de dialogue social de la fonction publique, du ministère, des branches professionnelles, des entreprises. Ils peuvent représenter la **CFDT** dans les jurys d'essais professionnels, et, finalement, partout où la **CFDT** est présente.
- Le respect de l'anonymat est important pour nous : tout adhérent qui le souhaite se voit garantir le respect et la confidentialité de son adhésion s'il le souhaite.

En bref, adhérer à la CFDT c'est s'assurer un accompagnement et une défense individuels mais c'est aussi s'ouvrir de très nombreuses possibilités d'agir pour l'amélioration générale des conditions de travail et globalement pour une société meilleure, plus juste et plus solidaire.

LES VALEURS DE LA CFDT ET CE À QUOI ELLES S'OPPOSENT

On ne vient pas à la **CFDT** par hasard !

La **CFDT** est une organisation démocratique, c'est même son identité. Cela fonctionne en interne ; tous ses responsables sont élu(e)s et ses programmes sont votés et en externe ; la **CFDT** défend corps et âme la démocratie à tous les niveaux, au sein de la société et dans l'entreprise.

La **CFDT** est une organisation émancipatrice. Elle reconnaît et favorise pour chacun la capacité à se prendre en charge et à agir ensemble :

- Pour diriger sa vie ;
- Pour imposer le respect de la dignité et de la liberté dans l'entreprise et au sein de la société et pour satisfaire les besoins de chacun, matériels et intellectuels, dans sa vie professionnelle et personnelle.

La **CFDT** est une organisation égalitaire. Elle lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de sexisme, de racisme et de xénophobie.

La **CFDT** est une organisation solidaire. Elle fait le choix de l'entraide pour défendre les droits de tous :

- Pour défendre les droits au travail, mais aussi entre les salariés et les chômeurs, entre les générations et, plus largement, entre les peuples ;
- Pour lutter contre toute forme d'exclusion, d'inégalité et de discrimination.



La **CFDT** est une organisation libre et engagée, elle n'est liée à aucun parti politique, elle n'est la courroie de transmission d'aucune idéologie, mais au contraire agit pour que les partis politiques portent ses idées.

Du fait de tout ce qui est écrit au-dessus, la **CFDT** est totalement incompatible avec les contre-valeurs portées par l'extrême droite.

Comment adhérer à la CFDT ?

Adhésion en ligne 

https://portail.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287



Ou bulletin d'adhésion du syndicat qui distribue le guide.

Guide fourni par le syndicat :

